

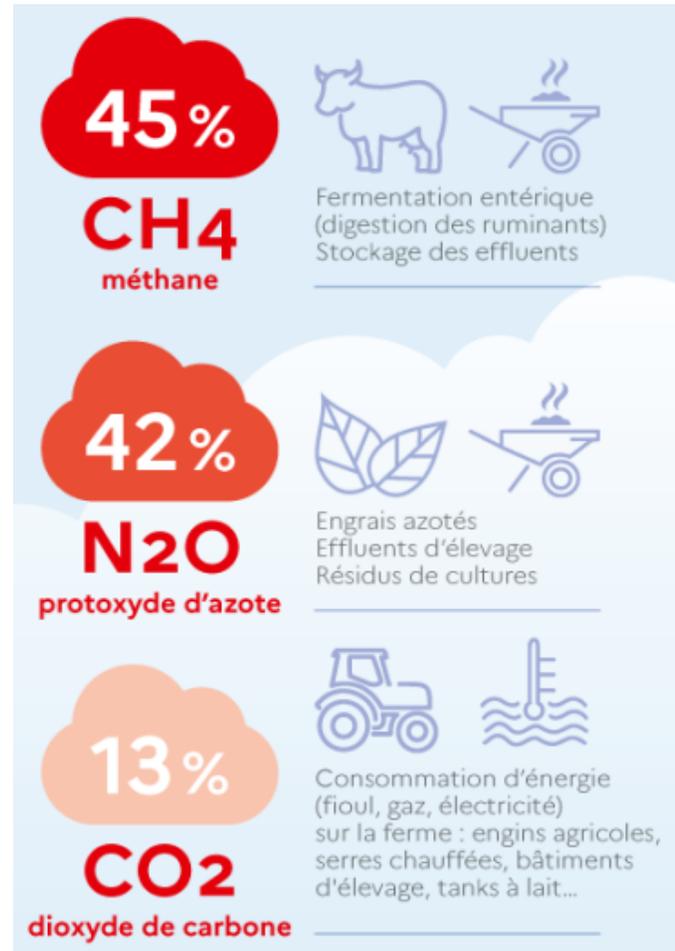
6^{ème} rencontre régionale des territoires PCAET

Atelier 3 – Agriculture, des actions clés pour baisser les GES sur le territoire



Jeudi 6 octobre 2022

Principales émissions de GES en agriculture





Les dispositifs d'aides existants pour accompagner les projets en Bourgogne-Franche-Comté

Programme Agricarbonne en BFC et Conseils bas carbone



Rappel du contexte

- Création du label bas carbone (LBC) et validation de la méthode Carbon Agri
- Volonté de création d'une dynamique fermes bas carbone en BFC
- En 2020 : démarrage du **programme Agricarbonne en BFC (5 ans)**
 - Formation des conseillers (Cap'2ER)
 - Sensibilisation des agriculteurs
 - Audits Cap'2ER de niveau 1
 - Structuration du partenariat et outils
 - Communication
- En 2021 : Accompagner les exploitations agricoles dans des projets de transition « carbone »
 - ➔ **AAP Conseils « bas carbone » (cap'2ER de niveau 2 et autre méthodes labellisées LBC)**

le programme Agricarbonne en BFC



Financier : **RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Porteurs de Projet :



Partenaires associés :



ACSEL
CONSEIL ÉLEVAGE
Donner du sens à la mesure



Les objectifs du programme Agricarbonne en BFC



Mettre en place une dynamique régionale Bas carbone (filières Elevage, Viticulture et Grandes Cultures)

Apporter aux agriculteurs de la région les formations, outils et méthodes pour appréhender l'enjeu de limitation des émissions de gaz à effet de serre sur les exploitations agricoles

Accompagner 50% des exploitations de la filière élevage dans une réflexion bas carbone d'ici 2025



AAP Conseils « bas carbone »

- **Objectif :**

« Faire émerger des organismes de conseil qui accompagneront des exploitants agricoles souhaitant s'engager dans une démarche de transition carbone en réalisant des audits carbone et en bénéficiant de conseils pour établir un plan de transition sur 5 ans permettant de réduire l'empreinte carbone de leur exploitation. »

- **Projets éligibles :**

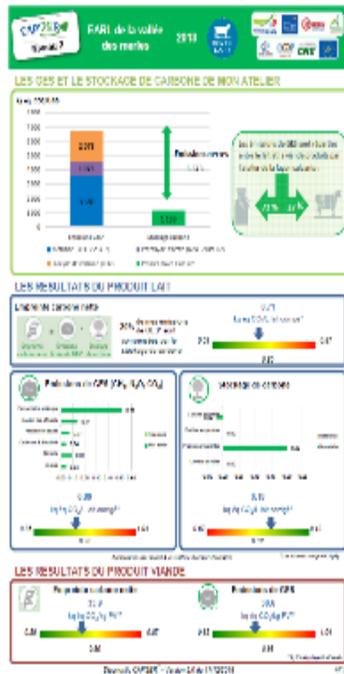
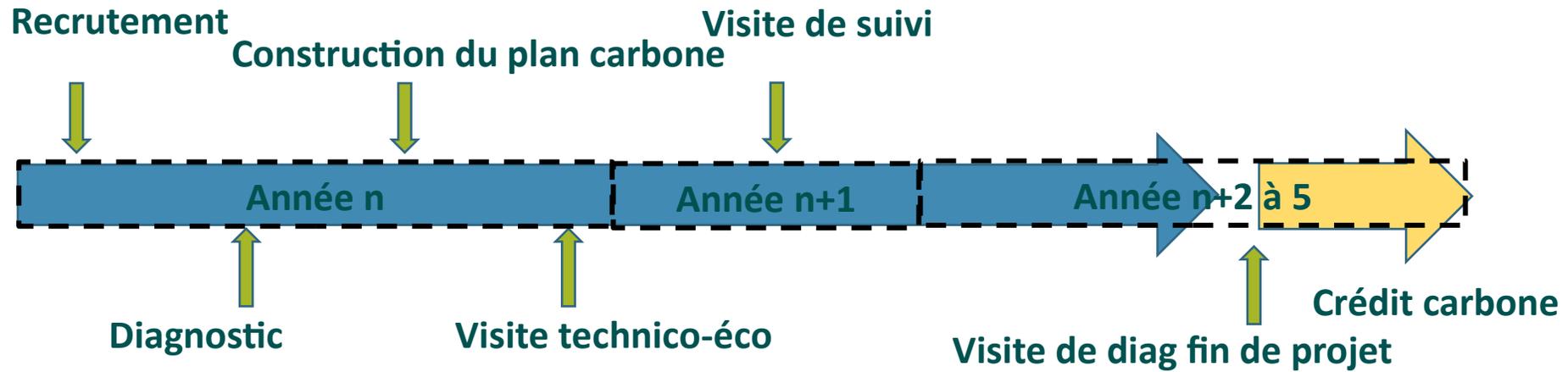
Conseils individuels uniquement, comprenant 4 éléments distincts :

- ✓ un diagnostic carbone (labellisé MTE – ex : Cap'2ER de niveau 2)
- ✓ Une analyse prospective du projet de l'exploitant au regard des évolutions du climat
- ✓ Un parcours de transition co-construit avec le(s) exploitant(s)
- ✓ Un suivi et une évaluation du parcours de transition

Sélection et habilitation des organismes de conseils

- **Intégration d'un volet biodiversité** : identification et inscription d'au moins une action à co-bénéfice sur la préservation de la biodiversité dans le plan d'action

L'accompagnement des agriculteurs et la mesure du progrès



ACTIONS A ENGAGER					
Action envisagée et chiffrée	Les avantages et gains	Les difficultés de mise en œuvre à l'échelle atelier et exploitation	Indicateur - Unité	situation actuelle	objectif
Réduire les animaux improductifs → Réduire le taux de renouvellement par la réduction des problèmes de cellules, la mortalité des veaux (logement) et la reproduction (IA) → Réduire l'âge au vêlage en travaillant sur la phase veau	Limiter le nombre d'animaux à élever et donc la place en bâtiment, les besoins en fourrages et la charge de travail	Réussir à réduire les problèmes sanitaires sur les VL et les veaux Avoir des croissances suffisantes sur génisses	Age au vêlage Taux de renouvellement Taux mortalité veaux IVV	29.6mois 42% 17% 452j	26 mois 30% 12% 420j
Augmenter le lait vendu → Effectif VL → Réduire le lait non commercialisé (cellule)/changement de bâtiment)	Augmentation du produit lait	Réussir à réduire les problèmes sanitaires sur les VL	Nb VL Lait vendu Lait non valorisé (veaux, jeté)	93 887124l 156651l	100 1 012 200l 100 000l
Augmenter l'autonomie protéique → Prairie temporaire RGH-tréfle (3 ans PT-mais-blé) → 25ha dérobé → Réduction du correcteur azoté	Réduire les achats de concentrés	Avoir des fourrages de qualité (variabilité dans le temps) Place pour stockage Plus de fourrages à distribuer	PT Dérobé Concentré	0 0 180g/l	7ha 25ha 175g/l
Optimiser la fertilisation des cultures → Apport de... → Réduire la fertilisation minérale en conséquence	Réduire les achats de...	Réussir à réduire les problèmes...	U N org U N min	87u 145u	168u 169u

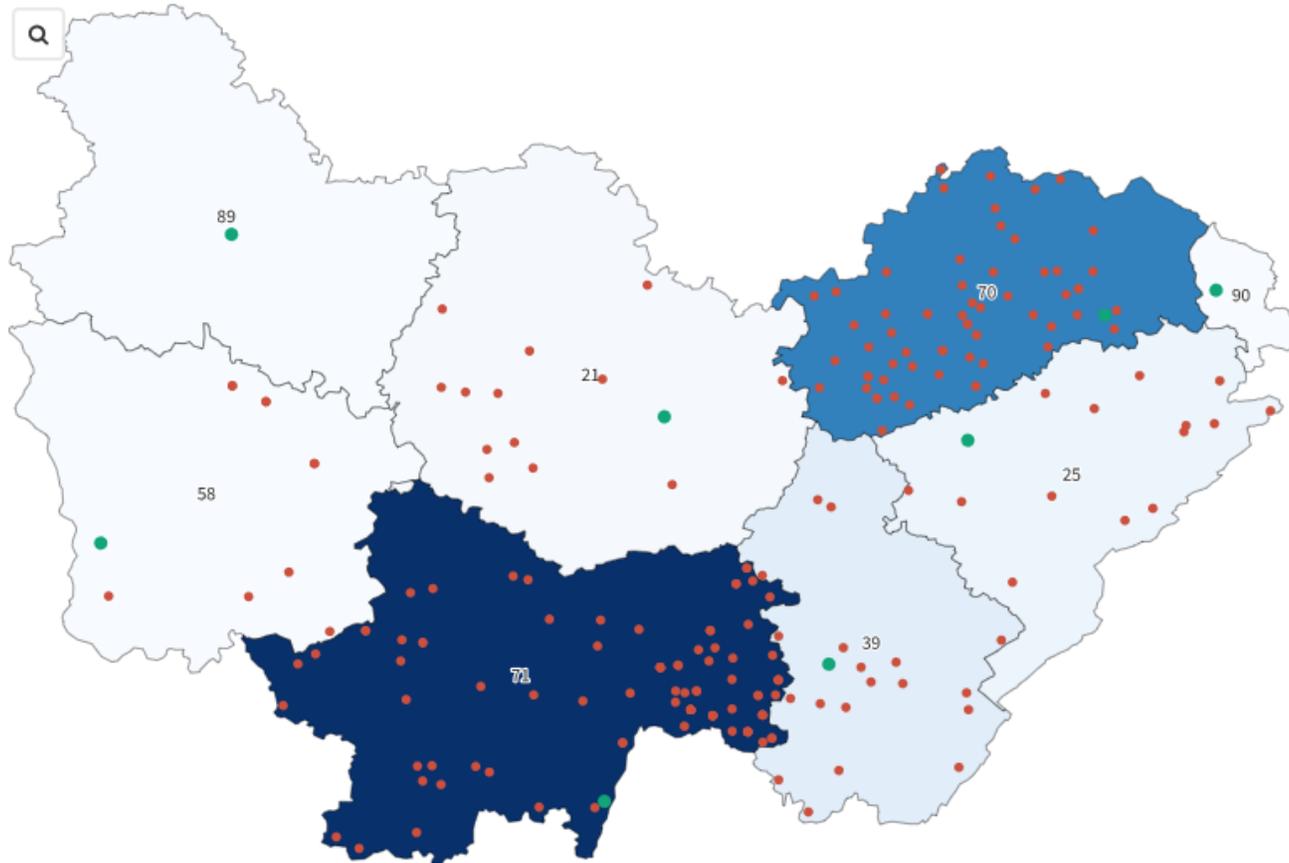
PRÉFET
 DE LA RÉGION
 BOURGOGNE-
 FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
 BOURGOGNE
 FRANCHE
 COMTÉ

ADEME
 Agence de la Transition Écologique
 Desstat plus viable plus de risque de perte)
 Sécuriser les rendements

Bilan des conseils bas carbone engagés habitation 2021

■ chef-lieu
 ■ exploitation conseillée
 Nb de conseils 10  90



Département	Nombre d'exploitations conseillées	Montant subvention
21	11	16 500,00 €
25	14	21 000,00 €
39	19	28 500,00 €
58	10	14 976,00 €
70	65	97 500,00 €
71	90	102 924,00 €
Total général	209	281 400,00 €

Autres dispositifs d'accompagnement des transitions agroécologiques

Développement des systèmes agroforestiers = projet d'implantation d'arbres intra parcellaire à vocation productive (litière, énergie, arboriculture et trufficulture,...)

- Public cible : exploitations agricoles de BFC
- Soutiens aux investissements (plants, paillage et protection) et aux travaux de plantation
- Taux d'aide : 60% pour les investissements et 80% pour les études préalables à l'implantation

Soutien à l'élaboration de stratégie d'adaptation au changement climatique et actions opérationnelles d'adaptation portées par les filières agricoles (AAP 2022)

- Type de projets : Elaboration des stratégies d'adaptation au CC des filières, réalisation de prospectives d'évolution de filières face au CC et actions collectives : étude technique, actions d'animation, mises en réseau,...
- Projets collectifs uniquement
- Taux d'aide : 80% pour les stratégies et prospectives et 70% pour les actions collectives

Exemple de dispositif en faveur de l'alimentation locale





RI PAIR Soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales

Aide à l'investissement matériel et immobilier

- Ouverte aux **exploitants agricoles** et aux **TPE/ PME**, aux **associations**, aux **collectivités**, en partenariat avec des producteurs régionaux
- **Taux d'aide entre 50 et 80%** du montant total de la dépense éligible

Exemples de projets financés : magasins de producteurs, équipements de drives fermiers, distributeurs automatiques de produits régionaux, commerces ambulants de vente en vrac, sites de commande en ligne...

Plus de 250 dossiers reçus, plus de 8M€ d'aides votés

Lancement d'un **nouveau dispositif d'aide à l'investissement** en faveur de la vente de proximité des produits agricoles alimentaires régionaux **courant d'année 2023**, mais **révision des modalités d'attribution de l'aide**



Autres actions de la Région en faveur du développement de l'alimentation locale

- Actions de formation/ accompagnement des agents de restauration scolaire à l'introduction de produits bio et locaux dans les menus
- Actions d'information et de sensibilisation des lycéens au gaspillage alimentaire
- Animation et accompagnement de groupements de producteurs locaux à leur structuration pour répondre aux marchés publics de la restauration collective
- Soutien au déploiement de la plateforme logistique Manger Bio Bourgogne Franche-Comté

En 2022, plus de 250 000 € de crédits affectés à la mise en œuvre de ces actions par nos partenaires (Chambres d'Agriculture, Interbio FC, Bio Bourgogne)



Oui! je réfléchis à
la façon de faire mon
bilan GES...



Kavier GRANCE-

Et plus je réfléchis,
plus ça fume!



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Servane CHAN

Chargé de mission changement climatique

03 80 44 40 76

servane.chan@bourgognefranche-comte.fr